

» ses Troupes. Doit-on exiger que pour sou-
» tenir les intérêts immédiats de la Nation,
» elle dépouille ses propres Etats de Troupes
» qu'il faut remplacer par de nouvelles levées,
» sans que de notre côté nous ayons atten-
» tion à l'en dédommager? C'est sur les An-
» glois, & non sur les Hannovriens, que
» doivent *réjaillir les avantages de cette guerre*,
» il est donc aussi naturel que conforme à l'é-
» quité & à la justice, que les Anglois, pour
» le maintien de leur commerce, & de la ba-
» lance du pouvoir en Europe, supportent les
» charges extraordinaires qui tendent à ces
» deux grands objets.

La même question avoir été aussi vivement
combattuë quelques jours auparavant dans la
Chambre des Communes, Mr. Pitt s'étant
signalé en cette occasion contre la Cour, &
Mr. Pelham pour le parti qui la favorise.

Mais le 15. les Seigneurs qui demeurent du
parti opposé firent enrégistrer une Protestation
contre le refus de la proposition qu'ils avoient
faite au sujet des Troupes Hannovriennes.
Cette Protestation est fondée sur les motifs
suivans.

I I.
Protestation
de 26. Sei-
gneurs.

« I. Que d'avoir assemblé l'année dernière
» une Armée en Flandres, sans la concurrence
» des Etats-Généraux des Provinces-Unies,
» c'étoit une démarche qu'on ne pouvoit justifier
» qu'avec beaucoup de peine.

» II. Qu'en engageant à la solde de la
» Grande-Bretagne seize mille Hannovriens,
» sans avoir consulté le Parlement, c'étoit dé-
» roger essentiellement aux droits, à l'honneur
» & à la dignité du Conseil Suprême de la
» Nation Britannique.

» III.